

**Compte rendu de la réunion CSSCT / CSE
Du 23 janvier 2026
Bureau de La Baule à 11h00**

La Baule-Escoublac, le 26 janvier 2026

Sont présents :

- ✓ Les représentants du CSE : Aurélie GEFFROYD (titulaire), Sandrine VIAUD (titulaire)
- ✓ Les représentants de la direction : Eric CONDAMIN et Christophe GROULT

Ont été dûment convoqués et sont absents :

- ✓ Le représentant du personnel : néant
- ✓ GIST Saint-Nazaire & La Baule / Carsat / Inspection du travail

Mission CSSCT

1- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 05.12.2025 est approuvé par 2 voix sur 2.

2- Compte rendu visite de chantier du 5/12/2025

Résidence JARDIN DES NOELLES à Guérande
Visite effectuée par Sandrine Viaud et Aurélie Geffroyd

La résidence est composée de quatre bâtiments de 1 étage en carrelage
1 prise à chaque rez-de-chaussée

L'agent intervient 1 fois par semaine

Nous remarquons une forte odeur d'humidité en entrant dans chaque bâtiment sûrement dû à un problème d'étanchéité.

De ce fait, nous constatons également surtout dans un des bâtiments que le sol des escaliers étaient mouillés.

Un local VO avec point d'eau à l'entrée de la résidence.

Réponse de la Direction

La remarque concernant l'excès d'humidité n'est pas du ressort de Chrome.

Cependant nous conseillons à notre collaborateur de mettre le panneau de signalisation « sol glissant » lors de son intervention

3- Analyse des accidents du travail survenus depuis la dernière réunion

L'examen des accidents survenus depuis le précédent CSSCT n'a pas donné lieu à d'actions particulières, aucun manquement, matériel ou méthodologie inappropriées n'étant identifié.

L'examen des accidents survenus depuis le précédent CSSCT a donné lieu aux actions suivantes :

- Manquement : *néant*
- Matériel inapproprié : *néant*
- Méthodologie inappropriée : *néant*

4- Planning 2026 des réunions CSE et CSSCT

- CSE / vendredi 27 février 2026
- CSE / vendredi 27 mars 2026
- CSE / CSSCT vendredi 29 mai
- CSE / vendredi 26 juin 2026
- CSE / CSSCT vendredi 2 octobre 2026
- CSE / vendredi 27 novembre 2026
- CSE / CSSCT vendredi 18 décembre 2026

5- Présentation pour validation du projet de mise à jour du DUERP pour 2026

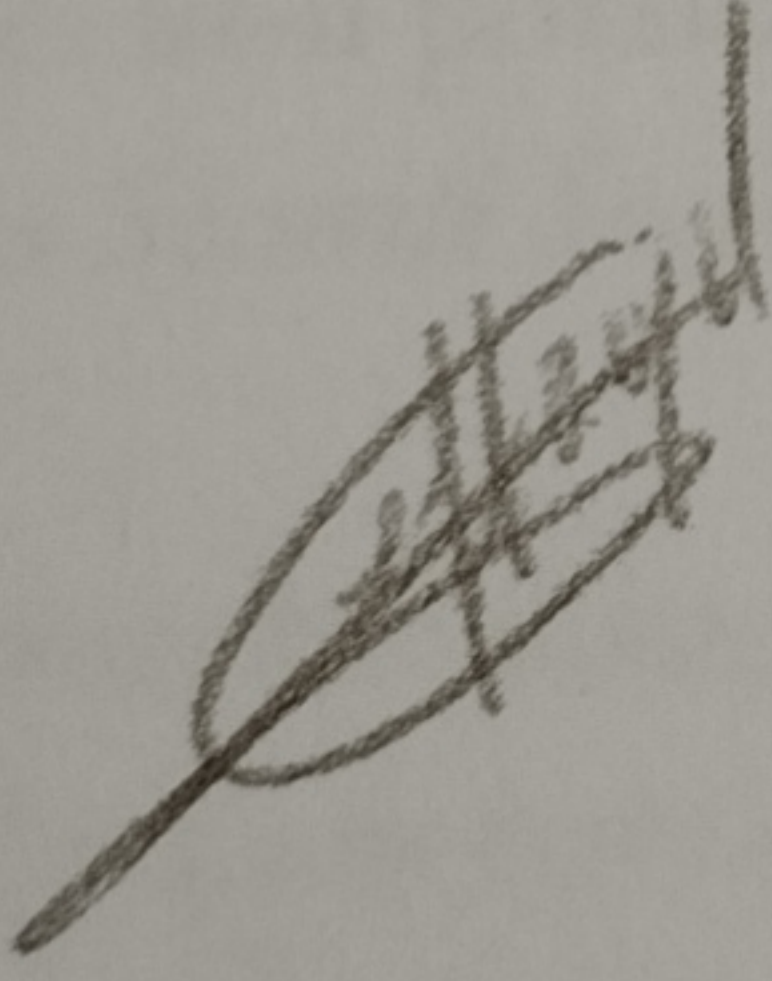
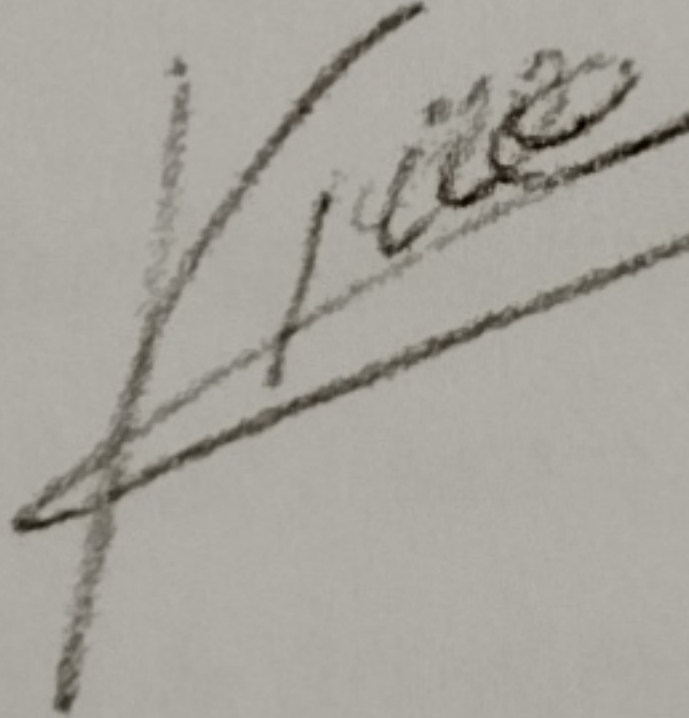
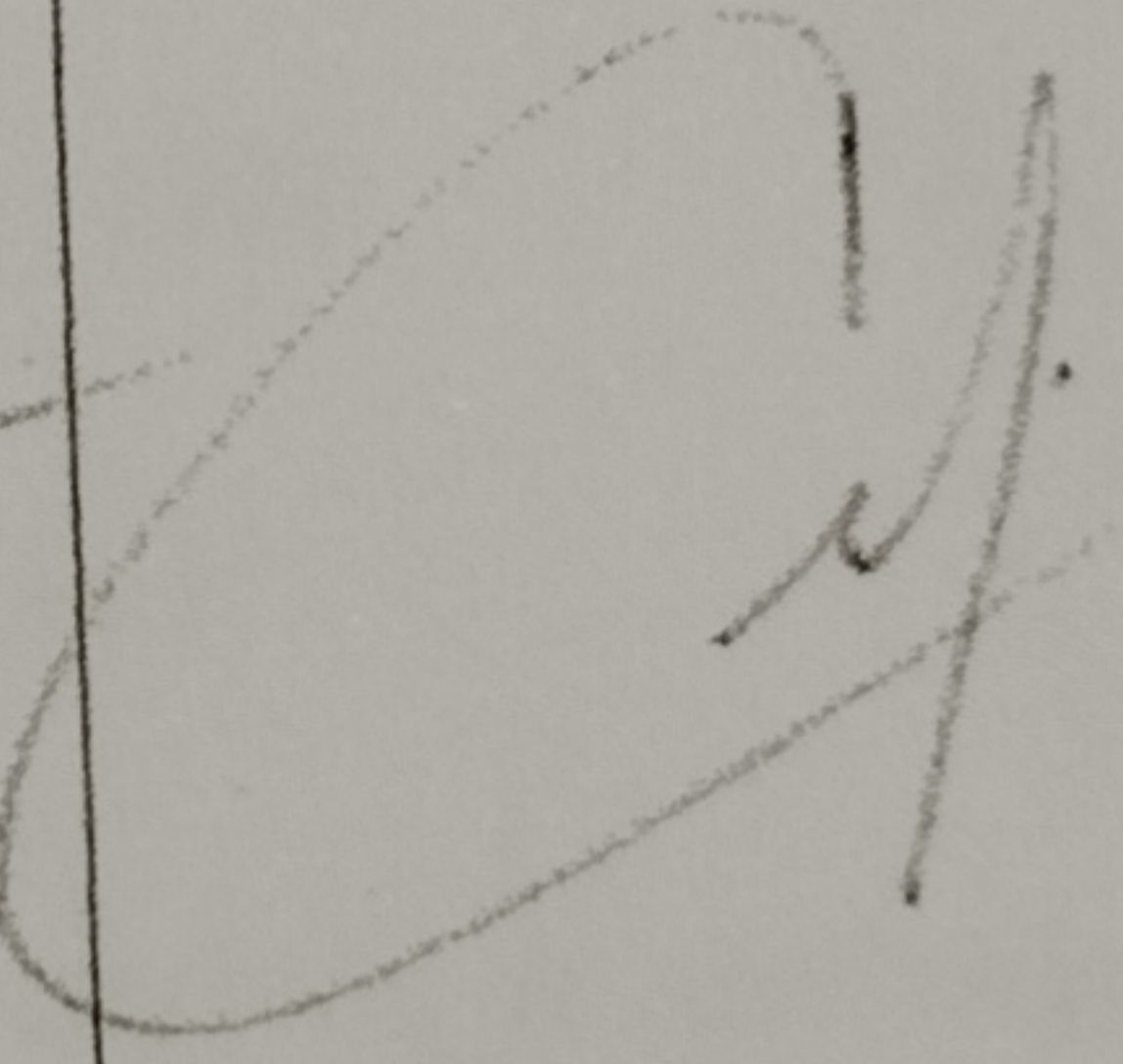
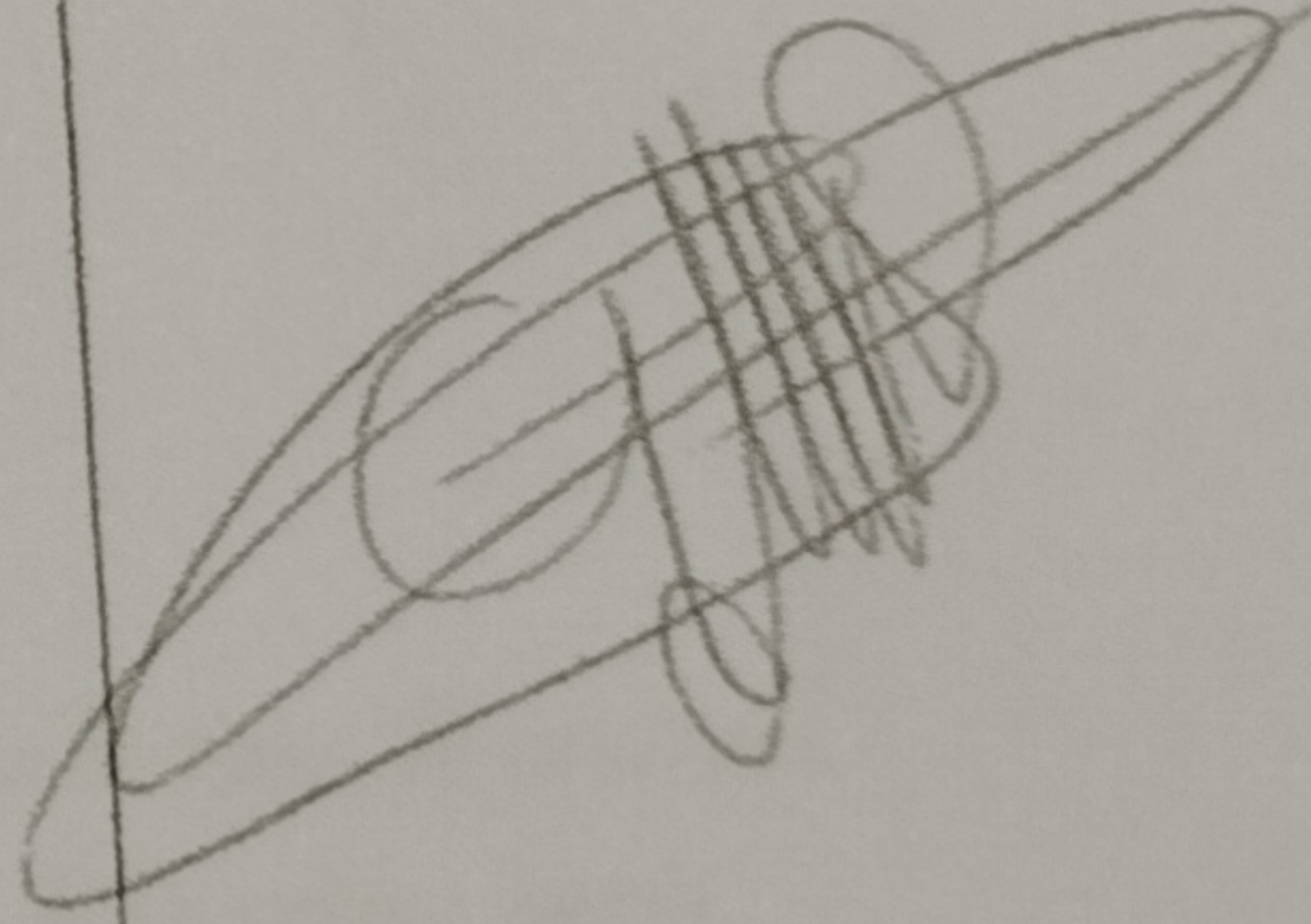
Le projet de mise à jour du DUERP 2026 est présenté aux membres du CSE et approuvé par 2 voix sur 2.

6- Présentation pour validation du projet de mise à jour du Plan Pénibilité pour 2026

Le projet de mise à jour du Plan de Pénibilité 2026 est présenté aux membres du CSE et approuvé par 2 voix sur 2.

7- Présentation pour validation du projet de mise à jour de la liste de mesures de prévention 2026

Le projet de mise à jour de la liste de mesures de prévention 2026 est présenté aux membres du CSE et approuvé par 2 voix sur 2.

Titulaires	Aurélié GEFROYD	Sandrine VIAUD	Eric CONDAMIN	Christophe GROULT
Signatures				

Fin de la réunion CSSCT à 12h30

Mission CSE

Début de la réunion à 12h30

Sont présents :

- ✓ Les représentants du CSE : Aurélie GEFFROYD (titulaire), Sandrine VIAUD (titulaire)
- Le représentant de la direction : Eric CONDAMIN et Christophe GROULT

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

- Le compte-rendu de la réunion du 05.12.2025 est approuvé par 2 voix sur 2.

Questions de la direction

- Choix pour la déduction du jour de solidarité
Le choix des membres du CSE est le 11 novembre en retenue sur salaire
- Nomination pour formation d'un référent harcèlement
Sandrine VIAUD sera la référente. Une formation est à programmer en présentiel sur Saint-Nazaire

Questions des membres du CSE

- Procédure changement ampoule : prévenir son responsable de secteur pour que ce dernier envoie une personne habilitée sur le site pour procéder au changement
Parfait pour cette organisation / proposition de formation en cours pour plusieurs agents
- Pas de versement des 10% vers le budget Œuvres sociales, le budget de fonctionnement ayant été entièrement consommé
Tableau de comptabilité transmis et présenté par les membres du CSE
- Jour de solidarité :
11 novembre en retenu sur salaire
- Le trajet, lorsque celui-ci est un détour pour aller récupérer un saisonnier ou un binôme n'ayant pas le permis de conduire est-il considéré comme du temps de travail pour le salarié et est-il rémunéré ?
Au-delà de 30 mn (15 mn le matin et 15 mn l'après-midi) par jour le temps est rémunéré
- La subrogation de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie est-elle en place dans l'entreprise ?
Non
- Si non, serait-il possible de la mettre en place ?
Non car la Sécurité Sociale règle plus rapidement le salarié que la société
- Serait-il possible d'augmenter le salaire horaire des salariés ?
Non car il y a une perte importante de C.A sur l'année 2025
Les absences sur sites et la mauvaise qualité de prestation ont occasionnées de nombreuses résiliations de contrats. Ne souhaitant pas pénaliser les collaborateurs méritants la différence se fera sur le montant de la prime versée chaque mois de juin.
- Serait-il possible d'avoir une prime supplémentaire pour les salariés travaillant les dimanches ?
Non, seuls sont concernés les agents de la répurcation, secteur d'activité touché par un nombre important de réclamations

Fin de la réunion CSE à 13h30

Titulaires	Aurélie GEFROYD	Sandrine VIAUD	Eric CONDAMIN	Christophe GROULT
Signatures	